

rait-il de faire très bientôt une déclaration à la Chambre sur ce qui s'est passé et sur la politique du gouvernement dans ce domaine?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai la réponse à cette question en ma possession, l'ayant reçue ce matin. Je devrai cependant prendre mes précautions auprès de vous, qui la trouverez peut-être un peu longue. Toutefois, si vous m'y autorisez, je puis la donner tout de suite.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le ministre me demande de décider d'avance si sa réponse sera trop longue. S'il veut revenir à l'appel des motions pour faire une déclaration sujette à être commentée et discutée par les partis de l'opposition, alors il revient à la Chambre de décider.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, je vais alors prendre le risque de la lire telle quelle, sans me méfier de votre sévérité et vous m'interrompez si vous la trouvez trop longue.

[Traduction]

Le Corps canadien des commissionnaires est un organisme privé, et les commissionnaires ne sont pas des fonctionnaires mais des employés du Corps. Le gouvernement du Canada retient, par contrat, les services des commissionnaires par l'entremise du ministère de la Production de défense, et les divers ministères et organismes obtiennent de ce ministère les commissionnaires dont ils ont besoin. Au cours de l'année financière 1969-1970, les musées nationaux du Canada ont retenu les services de 54 commissionnaires pour le Musée de l'homme (y compris le Musée de guerre du Canada), le Musée national des sciences naturelles, et le Musée national des sciences et de la technologie. La Galerie nationale du Canada, dont les besoins sont un peu différents, a un contrat séparé pour s'assurer les services de sécurité de la National Protective Service Company Limited.

En octobre 1968, les hauts fonctionnaires du Musée national ont discuté avec le commandant de la division du Corps à Ottawa de la possibilité de fournir des commissionnaires bilingues là où les musées du Canada sont ouverts au public. Le vice-maréchal de l'air...

[Français]

M. l'Orateur: A l'ordre! Je dois interrompre l'honorable ministre à ce moment pour signaler que la déclaration qu'il fait présentement devrait normalement être faite à l'appel des

[M. Lewis.]

motions, à moins que tous les honorables députés soient prêts à entendre l'honorable ministre faire cette déclaration comme une réponse à une question. Je ne crois pas qu'il soit loisible au ministre de poursuivre sa réponse beaucoup plus longtemps qu'il ne l'a fait jusqu'ici.

[Traduction]

M. Lewis: J'aurais une question supplémentaire à poser. Je l'adresse au secrétaire d'État, surtout, monsieur l'Orateur, à cause de votre décision au sujet de la réponse qu'il a tenté de donner aujourd'hui. Vu le malaise que suscite la question, et surtout le fait que les intéressés ne sont pas des fonctionnaires et, par conséquent, qu'ils n'ont pas la sécurité et la protection dont les fonctionnaires jouissent, ou sont censés jouir, le ministre pourrait-il songer à répondre à cette question sous forme de déclaration à l'appel des motions mercredi? Si la situation est aussi avantageuse qu'il a voulu le laisser croire, pourquoi craindrait-il les commentaires des porte-parole de l'opposition?

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Il n'est pas question, monsieur l'Orateur, d'avoir peur des commentaires; au contraire. Mais vous excuserez mon inexpérience. Il y a eu de si nombreuses questions posées à ce sujet que ce n'est pas vraiment une déclaration que j'ai à faire. Il s'agit plutôt de répondre successivement à plusieurs questions qui ont été posées et qui se sont accumulées.

[Traduction]

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE BIAFRA—L'EXPÉDITION DES SECOURS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné l'envoi imminent de denrées alimentaires au Nigéria et au Biafra, le ministre nous dirait-il si le gouvernement a toujours l'intention d'expédier une bonne partie de ces secours à l'île Fernando Póo?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, c'est la Croix-Rouge internationale qui en a décidé ainsi. Après délibérations avec nous, elle a jugé bon de diviser les envois. J'ignore où en sont les choses actuellement, car la Croix-Rouge internationale, comme le député le sait, a eu des difficultés avec le gouvernement de la Guinée équatoriale. En attendant qu'elles soient résolues, la Croix-Rouge internationale ne sait probablement pas elle-même à quoi s'en tenir.